

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Espace de l'Etang Bleu en séance ordinaire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Françoise GUERIN, Annick PIEDERRERE et Aurélie ROUAULT, Messieurs Philippe BARGAIN, Stéphane DANION, Gérard DUVAL, Didier GUERIN, Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND et Claude PIEL, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mmes Fabienne SAVATIER, Nathalie GUILBERT, Lydie JAMIN, Jennifer SEYER et Messieurs David HENTZIEN et Julien BENKEMOUN

Étaient absents : Nul

Ayant donné pouvoir : David HENTZIEN à Didier GUERIN, Lydie JAMIN à Aurélien ROLLAND et Julien BENKEMOUN à Alain LEFEUVRE

Rappel de l'ordre du jour de la présente séance de conseil

FINANCES

1. Approbation des comptes de gestion 2021 - budgets principal et annexes
2. Approbation des comptes administratifs 2021 – budgets principal et annexes
3. Validation d'une mission d'accompagnement budgétaire par Johann Legendre
4. Fixation de l'indemnité des conseillers délégués
5. Remboursement des chalets et salles en cas de covid
6. Remboursement d'un double paiement de la part d'un client du camping
7. Constatation d'effacement d'une dette

PERSONNEL

8. Modification du tableau des effectifs

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Désignation des membres des commissions suite à la démission d'une conseillère

EQUIPEMENTS / PROJETS

10. Choix d'un modèle de table de ping-pong au camping
11. Choix d'un modèle de traceuse pour les terrains des sports
12. Choix d'une entreprise pour la rénovation et la mise aux normes de l'équipement sportif du club de rugby
13. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation et la mise aux normes de l'équipement sportif du club de rugby
14. Choix du bailleur et de l'architecte pour la réalisation des logements sociaux rue de l'Enchanteur Merlin

FONCIER / DOMAINE FORESTIER

1. Délégation de pouvoir au Maire pour la vente de l'immeuble Telhouët
2. Vente d'un délaissé communal à M. DEBRIS avec enquête publique
3. Adhésion à la certification PEFC

Approbation du compte-rendu du conseil municipal et désignation du secrétaire de séance

Après avoir rappelé à l'assemblée qu'elle a été destinataire des comptes-rendu des deux dernières séances de conseil des 17/02/2022 et 01/03/2022, le conseil municipal approuve les deux comptes-rendu et nomme le prochain conseiller présent de la liste par ordre alphabétique Françoise GUERIN, secrétaire de séance.

1. Approbation des comptes de gestion 2021 – budgets principal et annexes

Avant de procéder à l'approbation des comptes administratifs 2021, Monsieur Stéphane DANION, conseiller délégué aux finances, indique à l'assemblée que, conformément à l'article L 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les écritures de gestion en trésorerie de Monsieur le Trésorier qui concordent avec le contenu des comptes administratifs 2021 de la commune de PAIMPONT.

Monsieur DANION rappelle également que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants. Un compte administratif transmis au représentant de l'Etat sans vote préalable du compte de gestion est susceptible d'être déféré au tribunal administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE préalablement les comptes de gestion pour l'exercice 2021 établis par Monsieur le Trésorier
- DONNE ACTE de la présentation desdits comptes de gestion.

2. Approbation du compte administratif du budget principal 2021

Monsieur DANION, conseiller délégué aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs du budget principal de la commune dont il a été adressé un exemplaire détaillé par article.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 183 937,74€	Dépenses	732 015,60 €
Recettes	1 392 129, 54€	Recettes	520 080,09 €
Résultat de l'exercice 2021	208 191,80 €	Résultat de l'exercice 2021	- 211 935,51 €
Résultat de clôture	312 822,48 €	Résultat de clôture	-87 072,33 €

Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix « Pour » et 1 abstention (Renée FILATRE) :

- APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021

3. Approbation du compte administratif du budget annexe du camping 2021

Monsieur DANION, conseiller délégué aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs du budget annexe du camping dont il a été adressé un exemplaire détaillé par article.

COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	133.876,36 €	Dépenses	42.615,79 €
Recettes	232.391,61 €	Recettes	27.289,61 €
Résultat de l'exercice 2021	101.202,75 €	Résultat de l'exercice 2021	-18.013,68 €
Résultat de clôture	201.344,96 €	Résultat de clôture	122.554,08 €

Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix « Pour » et 1 abstention (Renée FILATRE) :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe du camping de l'exercice 2021

4. Approbation du compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2021

Monsieur DANION, conseiller délégué aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs du budget annexe de l'assainissement dont il a été adressé un exemplaire détaillé par article.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	53.308,00 €	Dépenses	39.720,11 €
Recettes	70.029,49 €	Recettes	25 673,62 €
Résultat de l'exercice 2021	16.721,49 €	Résultat de l'exercice 2021	-14.046,49 €
Résultat de clôture	71.729,25 €	Résultat de clôture	49.049,48 €

Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix « Pour » et 1 abstention (Renée FILATRE) :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2021

5. Approbation du compte administratif du budget annexe du lotissement de la Moutte 2021

Monsieur DANION, conseiller délégué aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs du budget annexe du lotissement dont il a été adressé un exemplaire détaillé par article.

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	116.174,23 €	Dépenses	125.970,03 €
Recettes	216.020,77 €	Recettes	104.693,76 €
Résultat de l'exercice 2021	99.846,54 €	Résultat de l'exercice 2021	-21.276,27 €
Résultat de clôture	-122.800,97 €	Résultat de clôture	30.126,58 €

Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix « Pour » et 1 abstention (Renée FILATRE) :

- APPROUVE le compte administratif du budget annexe du lotissement de la Moutte de l'exercice 2021

6. Mission d'accompagnement budgétaire

M. Le Maire indique qu'au vu des difficultés du service administratif du fait de la vacance du poste de comptabilité, il est proposé, pour l'élaboration des Budgets Primitifs 2022 de faire appel à un M. Johann LEGENDRE, expert en finances locales, ayant comme employeur principal le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. Son intervention se fera dans le cadre d'une activité accessoire pour laquelle une autorisation de son employeur sera délivrée.

Pour rappel, M. Legendre était déjà intervenu en décembre 2020 pour un audit financier de la collectivité.

Cette mission d'accompagnement portera sur l'élaboration des Budgets Primitifs 2022 :

- Recensement et saisie des données budgétaires
- Transfert des supports et accompagnement pilotage budgétaire
- Restitution budgétaire aux élus

Il est proposé que cette activité accessoire soit rémunérée sur la base d'un tarif horaire de 90 €nets/heure pour un total de 16 heures soit 1440€ nets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à recourir à cette mission d'expertise et à signer le contrat d'activité accessoire pour un total de 1440€ et de prévoir les crédits au budget.

7. Fixation de l'indemnité des conseillers délégués

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Il est rappelé que, compte tenu de la population, du nombre d'adjoints relatifs au nombre de conseillers en exercice, l'enveloppe maximale pour les indemnités des élus à Paimpont ne peut dépasser 5087,34€.

Vu les indemnités votées en début de mandat, considérant que le Maire et les adjoints ne sont pas au plafond des indemnités possibles, l'enveloppe restante est de 567,86 €.

En vertu de l'article [L2123-20-1](#) du CGCT et considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, il est présenté le tableau suivant :

NOM Prénom	Indemnité perçue brute
LEFEUVRE Alain	1 781,35 €
GUERIN Didier	684,53 €
HAUPAS Patrick	684,53 €
CHEVILLON Marie-Françoise	684,53 €
BENKEMOUN Julien	684,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants (Stéphane DANION et Françoise GUERIN ne prenant pas part au vote) :

- DECIDE d'allouer avec effet au 10/03/2022 une indemnité de fonction à M. Stéphane Danion, conseiller municipal délégué aux finances par arrêté municipal en date du 10/03/2022 de 283,93 € mensuelle
- DECIDE d'allouer avec effet au 21/03/2022 une indemnité de fonction à Mme Françoise Guérin, conseillère municipale déléguée à la coordination des évènement associatifs, à la préparation des bulletins municipaux et de la feuille mensuelle par arrêté municipal en date du 10/03/2022 de 283,93 € mensuelle

8. Remboursement des salles et chalets en cas de COVID

Le contexte sanitaire et réglementaire lié à la COVID 19, engendre régulièrement des annulations de réservations de salles (salle polyvalente et espace de l'étang bleu) et de chalets au camping municipal. Parmi ces annulations, une partie des locataires avaient déjà été facturés et avaient fait l'objet d'encaissement d'arrhes ou de la totalité de la location.

Afin de faciliter le remboursement des personnes ayant dû annuler leurs réservations en raison du contexte sanitaire (évalué aujourd'hui par le personnel communal selon le contexte au cas par cas), il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération générale permettant le remboursement des toutes les personnes

bénéficiaires d'un contrat ayant fait l'objet d'une facturation et souhaitant annuler leurs réservations de salles ou de chalets en raison du contexte sanitaire.

Les remboursements pourront s'effectuer en cas d'annulation due à des mesures restrictives imposées par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'autoriser M. le Maire à faire procéder au remboursement par le Trésorier des sommes encaissées auprès des locataires ayant du ou devant annuler leurs réservations de la salle polyvalente (sur le budget principal), de l'Espace de l'Etang Bleu (sur le budget principal) et des chalets (sur le budget du camping), en raison de mesures de restrictions imposées par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire, pour les réservations jusqu'au 31/12/2022. Ce remboursement sera effectué sur présentation d'un RIB et de la facture.

9. Remboursement d'un double paiement d'un client du camping

Monsieur DA SILVA David a réservé un chalet du 23 décembre 2021 au 1er janvier 2022. Le montant du séjour s'élevait à 280€. Le solde de 126,70€ TTC a été réglé à deux reprises. Il convient donc d'effectuer un remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de rembourser Monsieur DA SILVA de la somme de 126,70€ TTC par virement bancaire depuis le budget du camping.

10. Effacement de la dette d'un contribuable

Une procédure de recouvrement est en cours pour un contribuable qui avait au profit de la commune une dette correspondant à des frais de cantine et garderie d'une valeur totale de 147,80€ correspondant à de la facturation cantine/garderie entre 2016 et 2018.

Suite à la décision de la commission du surendettement de la BDF du 27/06/2019 confirmant le rétablissement personnel (PRP) du contribuable, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'effacement de la créance suscitée d'un montant de 147,80€ par mandatement sur le compte 6542 "créances éteintes" du budget principal de la commune
- DIT que cette dépense sera prévue au budget primitif 2022 du budget principal de fonctionnement

11. Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services : création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe, actuellement occupé par Sylvie GARCON, permanent à temps non complet de 30h à 35h hebdomadaires dans la mesure où les besoins du service augmentent, notamment sur le traitement des demandes d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe de Catégorie C à temps non complet à raison de 30h et simultanément la création d'un emploi de d'adjoint administratif territorial de 2ème classe de Catégorie C à temps complet à raison de 35h à compter du 1er avril 2022
- MODIFIE le tableau des emplois à compter du 1er avril 2022
- DECIDE d'inscrire les crédits au budget 2022

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2022

Date création	Statut	Grade	Titulaire emploi	emploi	Effet	Durée hebdo
		SERVICE ADMINISTRATIF				
23/09/2019	Titulaire	Attaché territorial	VACANT	Secrétaire de mairie	01/11/2019	35h
08/04/2009	Titulaire	Rédacteur principal de 1ère classe	BOUSSIN Roselyne	Comptabilité, gestion du personnel	01/01/2010	35h
27/11/2019	Titulaire	Adjoint administratif principal de 1ère classe	GARCON Sylvie	Accueil Mairie et APC	01/12/2019	35h
06/12/2018	Contractuel	Adjoint administratif territorial	DELVOYE Aline	Accueil Mairie et APC	06/12/2018	29h
03/03/2016	Titulaire	Rédacteur Principal 1ère classe	EN DISPONIBILITE	Secrétaire de mairie	01/02/2016	35h
27/11/2019	Stagiaire	Adjoint administratif territorial	GUDEA BOSMAN Laure	Comptabilité, gestion du personnel	01/11/2019	35h
20/01/2022	Titulaire		VACANT	Comptabilité, gestion du personnel	01/02/2022	35h
17/02/2022	Contractuel	Catégorie C	VACANT		01/03/2022	35h
		SERVICE TECHNIQUE				
09/12/2009	Titulaire	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	VACANT		01/01/2010	35h
01/08/1983	Titulaire	Adjoint technique territorial	SOURD Pierre-Yves	Services techniques polyvalent	01/08/1983	35h
17/12/1996	Stagiaire	Adjoint technique territorial	ROUXEL Frédéric	Responsable services techniques	17/12/1996	35h
15/06/2020	Titulaire	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	LE GOALLEC J-François	Services techniques polyvalent	01/07/2020	35h
07/02/2007	Titulaire	Adjoint technique territorial	BIGOT Cédric	Services techniques - voirie	01/11/2016	35h
23/09/1986	Titulaire	Adjoint technique territorial	PRESSE Christophe	Services techniques - bâtiments	01/01/2017	35h
04/03/2021	Contractuel	Adjoint technique territorial	VACANT	Services techniques - entretien équipements	04/03/2021	26h
05/03/2021	Contractuel	Adjoint technique territorial	VACANT	Services techniques - renfort espaces verts	04/03/2021	35h
		SERVICE PERISCOLAIRE				
18/07/2001	Titulaire	Adjoint technique territorial	COTTAIS Laëtitia	Ecole	01/01/2007	28h
24/01/2017	Titulaire	Adjoint technique territorial	KLOPOCKI Sandra	Ecole	01/02/2017	29h
21/01/2021	Titulaire	Adjoint technique territorial	GORTAIS Sylvie	Ecole	08/03/2021	23h
04/03/2021	Contractuel	Adjoint technique territorial	CICLAIRE Ewa	Ecole	04/03/2021	21h
		SERVICE CULTURE TOURISME				
14/04/2005	Titulaire	Adjoint territorial du patrimoine	GOOLAERTS Laurent	Bibliothèque	09/05/2005	35h
06/12/2018	Contractuel	Adjoint territorial du patrimoine	VACANT	Bibliothèque	06/12/2018	35h
04/03/2021	Contractuel	Rédacteur territorial	GROSSE Marie-Laura/ Stéphane CABART	Camping et Aire de camping car	04/03/2021	35h

12. Désignation des membres des commission suite à la démission d'une conseillère municipale

Suite à la démission de Madame Gaubert-Gruel du Conseil Municipal, Mme Renée Filatre a intégré le conseil en tant que remplaçante. Aujourd'hui, le Conseil municipal doit désigner la nouvelle composition des commissions communales.

Urbanisme, Voirie, Espace Rural	Bâtiments	Culture, Tourisme	Communication
Marie-Françoise CHEVILLON Stéphane DANION Gérard DUVAL Renée FILATRE Didier GUERIN Patrick HAUPAS David HENTZIEN Alain LEFEUVRE Claude PIEL Aurélien ROLLAND	Patrick HAUPAS Julien BENKEMOUN Stéphane DANION Gérard DUVAL Renée FILATRE Didier GUERIN Nathalie GUILBERT Alain LEFEUVRE Annick PIEDERRIERE Claude PIEL Aurélien ROLLAND Fabienne SAVATIER	Fabienne SAVATIER Philippe BARGAIN Patrick HAUPAS Nathalie GUILBERT Alain LEFEUVRE Annick PIEDERRIERE Aurélien ROUAULT	Fabienne SAVATIER Julien BENKEMOUN Françoise GUERIN Didier GUERIN Patrick HAUPAS David HENTZIEN Alain LEFEUVRE Claude PIEL
Service à la personne	Enfance, Jeunesse, Ecole	Vie asso, Sport	RH
Marie-Françoise CHEVILLON Philippe BARGAIN Renée FILATRE Françoise GUERIN Nathalie GUILBERT Lydie JAMIN Alain LEFEUVRE Annick PIEDERRIERE Aurélien ROUAULT Fabienne SAVATIER Jennifer SEYER	Julien BENKEMOUN Philippe BARGAIN Nathalie GUILBERT Lydie JAMIN Alain LEFEUVRE Fabienne SAVATIER Jennifer SEYER	Julien BENKEMOUN Philippe BARGAIN Renée FILATRE Didier GUERIN Patrick HAUPAS David HENTZIEN Alain LEFEUVRE Aurélien ROUAULT Fabienne SAVATIER Jennifer SEYER	Fabienne SAVATIER Julien BENKEMOUN Marie-Françoise CHEVILLON Didier GUERIN Patrick HAUPAS Alain LEFEUVRE Jennifer SEYER

CCAS	Commission Marchés	Finances	
Marie-Françoise CHEVILLON Renée FILATRE Lydie JAMIN Alain LEFEUVRE Annick PIEDERRIERE Aurélien ROLLAND Dominique PERRICHOT Dominique MAILLET Gilberte ROZE Marie-Claire BOUEDO Gisèle SOURD	Alain LEFEUVRE Didier GUERIN Patrick HAUPAS Fabienne SAVATIER Stéphane DANION (suppléant) Lydie JAMIN (suppléante)	Tous les conseillers	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DESIGNER les membres des commissions comme présentés dans le tableau ci-dessus

13. Choix d'un modèle de table de ping-pong pour le camping

Le camping souhaite s'équiper de deux tables de ping-pong pour l'accueil et le confort et les loisirs des campeurs.

Deux devis ont été réalisés pour cette acquisition.

SPORT NATURE : **4 586,28 € HT les deux tables** soit 5 503,53 € TTC

CAMMA Sport : **2.590, 00 € HT l'unité**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CHOISIT le modèle proposé par Sport Nature pour un montant de 5.503,53€ TTC pour deux tables
- INSCRIT les crédits au budget 2022 du camping

14. Choix d'un modèle de traceuse pour les terrains des sports

Afin d'effectuer le traçage des terrains de sports, la commune doit s'équiper d'une traceuse.

Deux devis ont été effectués :

	Sport Nature	SDU
Prix Hors taxe	1387,08 € HT	1307,84 € HT
Prix TTC	1664,50 € TTC	1569,41 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CHOISIT le modèle de traceuse proposé par SDU Sport & Développement Urbain pour un montant de 1 307,84€ HT soit 1 569,41€ TTC
- INSCRIT les crédits au budget principal 2022

15. Choix d'une entreprise pour la rénovation et la mise aux normes des équipements sportifs du club de rugby

Dans le cadre de l'évolution du club de rugby, et afin de pouvoir poursuivre l'activité du club, il convient d'effectuer une rénovation des équipements et une mise aux normes.

Pour ceci, des devis ont été sollicités pour la mise en place d'une main courante autour du terrain de rugby, la mise en place d'abris de touche et l'acquisition de panneaux d'affichage des scores,

	Sport Nature	SDU	Altrad
Main courante	32.001,27 €	29.041,94 €	34.213,00 €
Abris de touche	5.705,54 €	6.275,27 €	5 560,00 € 1 294,00 € (abri pour officiels)
Pose dalle béton pour les abris de touche	Offerte	2.950,00 €	4 813,00 €
Panneaux des scores	1.144,20 €	2.350,00 €	Sans
TOTAL HT	38.851,01 €	40.617,21 €	45.880,00€
TOTAL TTC	46.621,21 €	48.740,65 €	55.056,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 15 voix « pour » et 1 abstention (Marie-Françoise CHEVILLON) :

- CHOISIT l'entreprise Sport Nature pour l'achat et la pose d'une main courante et d'abris de touche sur le terrain de rugby et l'acquisition d'un panneau des scores pour un montant total de 38 851,01€ HT soit 46 621,21€ TTC
- INSCRIT les crédits au budget principal 2022

16. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation et la mise aux normes des équipements sportifs du club de rugby

La rénovation et la mise aux normes des équipements sportif du club de rugby peut être éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dont le dossier de demande doit être déposé avant le 6 avril.

	Dépenses	Recettes		
<i>Achat, pose d'une main courante, d'abris de touche et d'un panneau des scores Sport Nature</i>		DSIL	40%	15.540,40€
		Agence Nationale du Sport	20%	7.770,20 €
		Auto-financement commune	40%	15.540,40 €
HT	38.851,01 €	TOTAL HT		38.851,01 €
TVA				
TTC	46.621,21 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE l'opération de rénovation et mise aux normes des équipements sportifs
- ARRÊTE les modalités de financements ci-dessus
- DECIDE d'inscrire la dépense au budget 2022
- AUTORISE le Maire à solliciter un financement DSIL et à signer toute pièce afférente à cette demande
- AUTORISE le Maire à solliciter un financement auprès de l'Agence Nationale du Sport et à signer toute pièce afférente à cette demande

17. Choix du bailleur et de l'architecte pour la réalisation des logements sociaux rue de l'Enchanteur Merlin

La commune de Paimpont donne son accord pour définir Espacil Habitat en partenariat avec l'architecte 4.19, comme mandataires dans le cadre de la construction de 10 maisons individuelles, rue de l'enchanteur Merlin. Par ce nouveau protocole, la commune de Paimpont s'engage à céder au prix de 1 € le terrain cadastré AX 734 d'une superficie de 3255m² dès l'obtention du permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DEFINIT Espacil Habitat en partenariat avec l'architecte 4,19 comme mandataires dans le cadre du projet de construction des logements sociaux rue de l'Enchanteur Merlin.
- CEDE au prix de 1 € le terrain cadastré AX 734 d'une superficie de 3255m² dès l'obtention du permis de construire
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces afférentes à ce protocole ainsi qu'à la vente du terrain

18. Délégation de pouvoir au Maire pour la vente de l'immeuble communal sis La Chesnaie Telhouët

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 20220218 du 17/02/2022

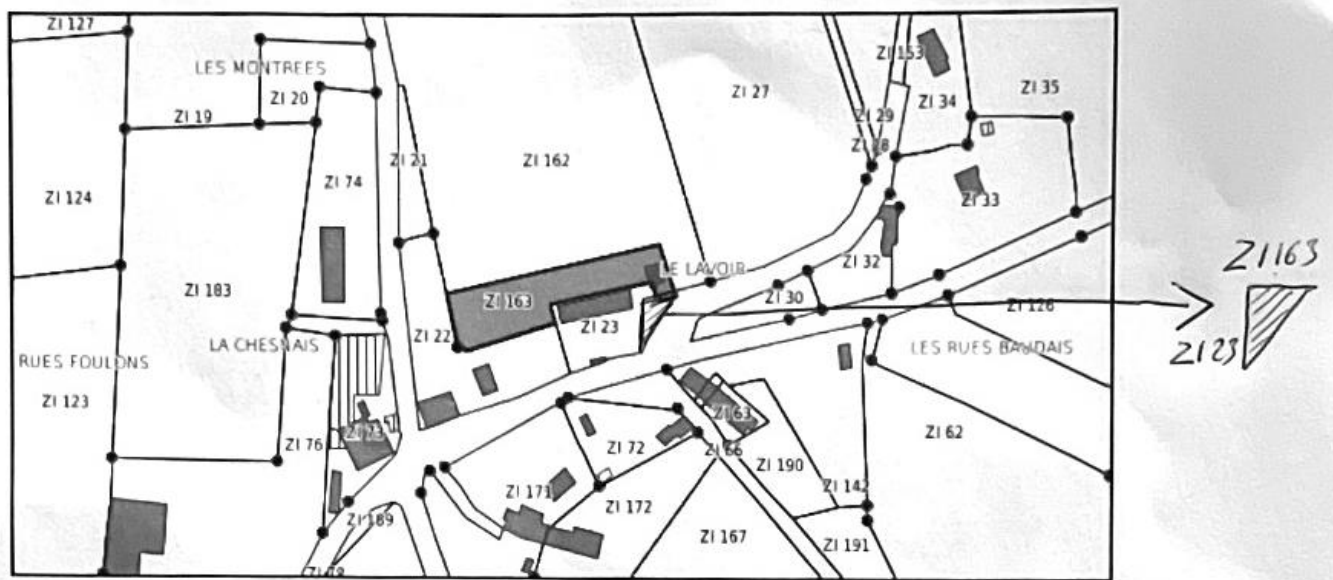
Le Conseil municipal en date du 17/02 a délibéré pour la vente de l'immeuble communal sis La Chesnaie Telhouët. Il est demandé au conseil municipal de permettre au Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

19. Vente d'un délaissé communal à M. Debris avec enquête publique

Monsieur Didier Guérin présente à l'assemblée la demande d'acquisition portée par M. DEBRIS au lieu-dit La Chesnaie Telhouët.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de sursoir cette délibération afin de recalculer précisément la surface du terrain à céder et déterminer un prix en accord avec les délibérations prises auparavant

20. Renouvellement adhésion au label PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières)

L'ONF propose à la commune de Paimpont de certifier la forêt du label PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion multifonctionnelle des forêts, en conciliant des objectifs de production, de protection environnementale et d'accueil du public.

Le montant de l'adhésion s'élève à 60,30€.

L'adhésion est calculée comme suit : 20€ pour les frais de dossier + 0.65 €/ha (62 ha pour Paimpont) pour une durée de 5 ans.

Des panneaux peuvent également être commandés pour un montant de 7€ l'unité (30 x 40 cm)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adhérer au système de certification PEFC pour un montant de 60,30 € pour 5 ans
- AUTORISE le Maire à signer le formulaire d'adhésion
- AUTORISE la dépense de l'adhésion

Fin du conseil à 22h30